

Conseil des maîtres de l'école de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Membres de l'équipe pédagogique de, nous pensons qu'enseigner est un métier qui s'apprend et que les élèves ont tous droit à un enseignement de qualité délivré par des professeurs qualifiés et formés. Pour cette raison, nous refusons la mise en place, dans notre établissement, de « stages en responsabilité » (STAR) dans le cadre de la circulaire du 20-8-2009, intitulée « Organisation des stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement ».

Convaincus qu'il est nécessaire, pour s'engager dans le métier, que les étudiants préparant les concours de recrutement d'enseignant et de CPE se confrontent à la réalité du métier, nous sommes favorables aux stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Nous sommes prêts à accueillir dans nos classes des étudiants en stages d'observation et de pratique accompagnée, dès l'instant qu'ils se déroulent en notre présence et que la classe reste sous notre responsabilité pleine et entière. En effet nous restons attachés à un dispositif de formation intégrée permettant de faire des liens entre théorie et pratique professionnelle.

Nous refusons tout dispositif qui viserait à pallier le manque d'enseignants en mettant les étudiants en position de remplaçants, ainsi que tout dispositif qui mettrait en difficulté, du fait d'une responsabilité sans qualification ni formation, l'étudiant et les élèves.

En conséquence, nous vous informons que, déjà sollicités ou non, nous n'accepterons pas d'étudiant stagiaire pour un stage en responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de notre profond dévouement envers le Service Public d'Education.

L'équipe pédagogique de.....